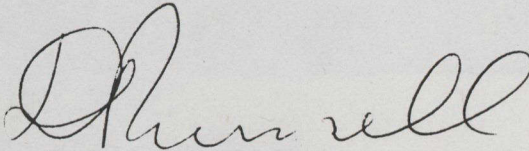


ARTICLE 7

L'Accord entre en vigueur le 120^e jour suivant sa signature par les gouvernements d'Australie, du Canada et des États-Unis d'Amérique.

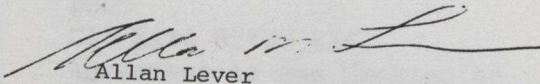
EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé cet Accord.

FAIT à Chicago, ce 1^{er} jour de novembre 1994, en anglais et en français, chaque version faisant également foi.



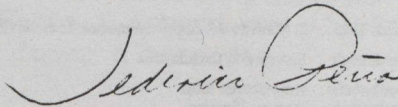
Donald Eric Russell

POUR LE GOUVERNEMENT D'AUSTRALIE



Allan Lever

POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA



Federico Pena

POUR LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE